Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260320-2026_03_20_02-DE

PLOUBAZLANEC

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt six, le Vendredi 20 Mars, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, C. MORIN, J.P. LEC'HVIEN, A. KERAMBRUN LE TALLEC, N. MARREC, A. BACHIR, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, B. MACHY, G. MENGUY, G. CONAN, J.L. LE BIHAN, J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Y. SAVARY, Ph. BILLARD, E. BRUHAN, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES, T. LE CALVEZ, C. MENGUY

SECRETAIRE DE SEANCE : C. MENGUY

PERSONNEL ADMINISTRATIF et TECHNIQUE: C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-03-20 - DOSSIER N° 2

ELECTION DU MAIRE

2.1 Présidence de l'assemblée

Mme Yvonne SAVARY, Conseillère la plus âgée, a pris la présidence de l'Assemblée et a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 23 Conseillers présents puis a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Elle a rappelé qu'en application des articles L 2122.4 à L 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue des membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Elle appelle les candidats à se faire connaître et prend acte des candidatures de Monsieur Michel BERLIN et de Monsieur Richard VIBERT à la fonction de Maire.

2.2 Constitution du bureau

Le Conseil Municipal n'a pas souhaité désigner d'assesseurs.

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Sur présentation de l'urne par la secrétaire de séance, chaque Conseiller Municipal a remis, fermé, dans l'urne, son bulletin de vote.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260320-2026_03_20_02-DE

2.4 Résultat du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	23
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

NOM/Prénom des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERLIN Michel	4	Quatre
VIBERT Richard	19	Dix neuf

2.5 Proclamation de l'élection du Maire

Mme Yvonne SAVARY, Présidente,

- **DECLARE que M. Richard VIBERT a obtenu la majorité absolue et qu'il est donc proclamé Maire et immédiatement installé ce jour, Vendredi 20 Mars 2026.**

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC

